



## Compte rendu de la CAPD du 3 novembre 2011

A l'ordre du jour :

- avancement des professeurs des écoles pour l'année scolaire 2011/2012
- examen des maintiens et baisses de notes
- questions diverses

### 1) Avancement des PE :

Vous trouverez en pièce jointe le tableau indiquant le nombre de promouvables et de promus pour chaque échelon, ainsi que les barèmes des premiers et derniers promus.

Le SE-UNSA a demandé que les modalités d'avancement des professeurs des écoles soient revues afin de régler le problème d'« entonnoir » qui se pose à partir du 8<sup>ème</sup> échelon. Les collègues issus du concours de recrutement des PE sont systématiquement privés de l'avancement au grand choix au bénéfice des collègues anciens instituteurs intégrés dans le corps des PE, ces derniers bénéficiant d'une ancienneté et d'une note plus importante. Ainsi le SE-UNSA a demandé l'avancement pour tous au grand choix.

### 2) Examen des maintiens et baisses de notes :

L'Inspecteur d'Académie a présenté la liste des collègues concernés par un maintien ou une baisse de note au cours de l'année scolaire 2010/2011.

- 1 baisse de note
- 7 maintiens
- 2 progressions inférieures à 10

L'Inspecteur d'Académie a reconnu que le protocole d'aide aux collègues rencontrant des difficultés professionnelles n'avait pas toujours été mis en place et s'est engagé à être plus vigilant pour la présente année scolaire.

Pour toutes les situations évoquées ce jour, les collègues concernés vont très prochainement être contactés par leur IEN pour définir la période de la nouvelle visite d'inspection d'ici la fin du deuxième trimestre.

### 3) Questions diverses :

- Dans sa déclaration préalable (voir pièce jointe), le SE-UNSA a interrogé l'IA sur les 5 minutes de battement que certains IEN imposent entre la fin des cours et le début de l'aide personnalisée.  
L'IA a répondu que d'un point de vue strictement réglementaire ce temps ne pouvait être imposé et qu'en conséquence il donnerait des consignes aux IEN pour que ce temps de « respiration » soit compris dans l'aide personnalisée mais à condition qu'il reste d'une durée « convenable et raisonnable ».
- Les organisations syndicales ont alerté l'Inspecteur d'Académie sur le nombre important de collègues qui voient leur note maintenue malgré un rapport satisfaisant voire élogieux au motif qu'ils sont déjà au sommet ou au delà de la nouvelle grille de notation mise en application au cours de l'année scolaire dernière.

Après une longue discussion, les organisations syndicales ont déposé en commun le vœu suivant : « Compte tenu du nombre d'enseignants dont la note se situe déjà au delà de la limite supérieure de la nouvelle grille de notation, compte tenu du nombre d'enseignants qui ont déjà eu une note maintenue en application de cette nouvelle grille, compte tenu de l'amplification prévisible de ce phénomène dans les mois et les années à venir, la CAPD réunie le 3 novembre 2011 demande que cette grille départementale de notation soit suspendue et rediscutée au plus vite dans le cadre des instances paritaires ».

Résultat du vote : 10 pour (SE-UNSA, SNUIPP-FSU, FO), 10 abstention (Administration)

L'inspecteur d'Académie s'est engagé à bloquer pour le moment les attributions de notes et à entreprendre un travail technique avec les services pour voir si des ajustements sont réalisables. Il apportera une réponse sous 3 semaines.

- Assistance administrative à la direction d'école :

Le département dispose de 83 possibilités de recrutement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

L'Inspecteur d'Académie a sollicité les IEN pour qu'ils dressent la liste des écoles de 6 à 9 classes qui n'ont plus d'assistant administratif ou dont les contrats arriveront à échéance au plus tard au 31 décembre 2011.

Sur un certain nombre d'écoles proches les unes des autres, les personnes recrutées interviendront sur deux écoles.

Vos représentants à la CAPD

Ginette Roussel – Philippe Decagny – Olivier Tschanz  
Stéphane Fouré – Fabrice Vilbert – Richard Hanocq